



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

**Assemblée Générale de l'ANFH du 21 juin 2017
INTERVENTION CGT
Sur le rapport financier 2016**

LE 21/06/2017

Monsieur le représentant du ministre, Madame la directrice,
Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du bureau,
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,
Camarades

Pour résumer l'année l'affaire du rapport IGAS et de la ponction qui nous a occupé de nombreux mois durant l'année 2016 je parodierai le vieux William en disant : « Être ou ne pas être délesté de 300 millions, taht is the question ! »

Nous analyserons ce rapport financier 2016 en nous attachant à certains points.

Tout d'abord nous constatons que le total des produits de formation a augmenté de 16,442 M d'€ pour atteindre la somme de 872,543 M d'€ en hausse de 0,88% ; les charges de formations s'élèvent à 919,794 M d'€ en hausse de 15,02% compte tenu de deux provisions : 82,992 M d'€ pour le plan et 3,667 M d'€ pour le DPC.

Hors provisions la hausse est de 4,18% et le résultat de l'exercice est de - 226,417 M d'€ dû au prélèvement de 150 M d'€ et les provisions de 86,659 M d'€.

En fonctionnement normal le résultat aurait été de 10,436 M d'€ soit 1,19% des produits.

1- La cotisation 2016 : d'un montant de 760,460M d'€ est en hausse de 9,976 M d'€ depuis 2015, soit 1,3%. 1,1% hors nouvelles adhésions cela démontre deux faits :

Premièrement : le nombre d'établissements adhérents est toujours en augmentation, ce qui démontre l'intérêt d'une adhésion à l'ANFH pour les établissements et leur agents.

Deuxièmement : la hausse est plus faible que l'année dernière ce qui démontre que, malgré l'impact du GVT, de PPCR et de la hausse du point d'indice (0,6% en juillet 2016), il y a un effort pour contenir la progression de la masse salariale dans la FPH. Cet effort traduit l'impact des économies demandées à la FPH.

2-Les subventions de formations : elles sont toujours en hausse (0,5%) mais de manière moins sensible que les années précédentes passant de 19,033 M d'€ à 19,135 M d'€.

Les subventions classées par ordre d'importance :

- Le Ministère (emplois d'avenir) pour 6,157 M
- Les ARS, Conseils régionaux et FSE 3,714 M
- Le FIPHFP pour 4,797 M
- La CNSA pour 4,466 M

3-Les charges de formation : nous constatons une hausse de 33,483 millions d'€ et 4,18% en un an.

4-Les frais de gestion : ils restent stables à 4,5% démontrant que l'ANFH a une gestion rigoureuse.

5-Les produits financiers : ils ont été cette année de 7,897 M d'€ par rapport à 4,482 M d'€. La raison en est un effort pour éponger une partie de la ponction de 150 M d'€. Les marchés financiers sont toujours en baisse et les placements sécurisés de l'ANFH rapportent peu. Certains investissements sont cette année avec un rendement négatif, pas ceux de l'ANFH. Les placements faits en ISR (investissement socialement responsable) diminuent en volume.

Analyse des différents comptes de résultat :

Plan : La hausse des cotisations est moins importante que l'année dernière (1,1% contre 2,1%)

Consommation : le niveau des charges de formation impacté par des enveloppes complémentaires n'est pas comparable avec celui de 2015.

Par contre la part des salaires est plus importante qu'en 2015. La tendance des établissements à augmenter les budgets de remplacements est significative des difficultés budgétaires liées au sous financement imposé par la LFSS.

Souhaitons que nos nouveaux représentants élus récemment à l'assemblée nationale aient conscience de l'importance d'augmenter les budgets hospitaliers pour la LFSS 2018.

Les fonds mutualisés FMEP, FORMEP et CFP ont également bénéficié d'enveloppes en 2016 de 44M – 28M pour le Fmep, 11M pour le Formep et 5M pour le CFP.

DPCM : Les cotisations augmentent mais les versements de l'OGDPC baissent – 10,085 M contre 11, 498 en 2015. Les charges de formation sont en hausse de 12% contre 13,4% en 2015.

Les études promotionnelles

360,576 M d'€ en 2016 y sont consacrés contre 361,224 Md'€ en 2015. Une baisse de 0,5% et 0,648 M d'€. 17 344 dossiers contre 17 437, soit 93 dossiers en moins.

Les sources de financement sont multiples.

- Le FMEP (177,130 M d'€) +7% / 2015

- Le plan des établissements pour 172,395 M d'€, -5% de moins qu'en 2015 (globalement la part des plans de formation consacrée aux EP n'est plus que de 32% (certains CH sont à 12%); attention au transfert des EP du plan vers les fonds mutualisés.

Nous rappelons que le FMEP, par exemple, a été créé pour prendre en charge les dossiers EP que les établissements ne pouvaient pas prendre en charge ou pour permettre aux agents d'évoluer professionnellement en dehors du plan de formation de l'établissement.

· Le CFP : les EP financées sur ce fonds représentent 11,051 M d'€, contre 13,104 M d'€ en 2015, soit - 16% (ceci nous plaît assez puisque nous sommes contre le financement des études promotionnelles par le CFP). Il faudra quand même continuer de faire baisser ce pourcentage. Nous y reviendrons plus tard.

· La CNSA (5,6 M d'€)

· Les ARS (2,2 M d'€)

· Les Conseils régionaux (0,8 M d'€)

· Le FIPHFP (0,8 M d'€)

Les études promotionnelles sont donc majoritairement financées par les fonds mutualisés et les cofinancements. 46% des charges de formation concernent des EP, c'est deux points de moins qu'en 2015 !

Les dépenses sont toutes en baisse. Après un pic en 2012 le nombre de dossiers suit une courbe descendante. De 18 667 à 17 344 dossiers, soit une baisse de 9,3% depuis 2012.

- 1 323 dossiers en 4 ans, soit - 330 par an ! Le nombre de nouveaux départs est en baisse de 0,5%

La part des études promotionnelles sur les plans de formation des établissements est encore en baisse ! 32% ! Alors qu'elles représentaient 33,5% en 2015 ! C'est à surveiller. Les coûts de l'enseignement sont toujours en hausse et représentent maintenant 17,3% du coût total d'un dossier études promotionnelles contre 14% en 2011. A titre d'exemple l'année d'IFSI dans le département du Rhône au CH Le Vinatier est de 6 800 €.

Les 3 premières formations sont toujours IDE, Aide-soignant et Cadre de santé ; elles représentent 76% des sommes consacrées, suivies par les formations d'IADE et IBODE.

11,051 M d'€ sont consacrés au financement d'études promotionnelles sur le CFP ce qui représente 18,18% contre 23,06% l'année dernière. La baisse du volume d'EP diminue, c'est bien mais il faut continuer les efforts. La part des études promotionnelles ne devrait pas dépasser 12%, voire tendre vers 0.

Les écarts vont de 0% pour la région Alpes (toujours leader) à 34,39% pour la région Poitou Charentes, qui y consacrait 38,25% en 2015, bel effort, doit poursuivre ! Ce genre de situation empêche de financer des dossiers classiques, alors que certaines régions sont en sous-consommation sur le FMEP ou le FORMEP. Elle a même amené des régions à se poser des questions au vu du poids financier, relatif, des BC.

Pour la CGT il faut utiliser les financements fléchés. Les fonds mutualisés (le FMEP et le FORMEP) doivent pouvoir être mobilisés facilement pour accompagner l'évolution professionnelle de l'agent. Si un agent utilise tous ses droits CFP pour une EP il n'aura plus rien le jour où il décidera de changer d'activité il n'aura plus cette possibilité puisqu'il aura tout consommé pour une EP qui aurait dû être financée soit au plan soit sur les fonds mutualisés dédiées à cet effet.

Pour rappel il convient de suivre les bonnes pratiques du "Vade-mecum études promotionnelles". Ainsi il faut, en région, réserver des enveloppes pour les agents sans poste et les changements de filière.

En conclusion, en tant que syndicat responsable, nous voterons contre le rapport financier car il intègre la ponction de 150 millions d'€ imposée par la LFSS.